



Création d'entreprise : les risques

Par **gamet**, le **29/01/2008** à **13:06**

Mon ami (nous ne sommes pas) viens de créer une entreprise individuelle, il est donc indéfiniment responsable, seulement je me demande si le compte joint à nos deux noms seraient saisis en cas de faillite et de dettes. Mon ami me dit également que comme nous vivons en HLM les huissiers ne pourrait pas touché à notre patrimoine privée (ce qu'il me semble louche). Je voudrai donc savoir les risques encourues pour moi même si je ne possède pas le même nom de famille. Je vous remercie